



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 16 février 2021 à 18 h, à huis clos via la plateforme de vidéoconférence Zoom, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Donald Riendeau, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Madame la conseillère Jennifer Ouellette, Monsieur le conseiller Patrice Goyer.

Est également présent Madame Marie-Ève Huneau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe.

2021-02-052

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jennifer Ouellette, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil

2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS

2.1 Adoption du Règlement n°1202-20-01 amendant le Règlement n°1202-20

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2021-02-053

2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°1202-20-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT N°1202-20

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 9 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a mentionné l'objet du règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ADOPTER le Règlement n°1202-20-01, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 20 h 05 à 20 h 07 au cours de laquelle aucune question n'a été posée.

2021-02-054

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Il est proposé par Yves Dagenais et appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 16 février 2021.

Marie-Ève Huneau, secrétaire-trésorière adjointe